



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 3 février 2022
Convocation du : 28 janvier 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le trois février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Philippe CATTOIRE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Véronique NAEYE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre VANNESTE

DE22.007

FINANCES

**QUARTIER SALENGRO – EQUIPEMENT SPORTIF
DEMANDE DE SUBVENTION**

Autorisation - Approbation

☞

La Ville d'Armentières souhaite poursuivre son programme d'installations d'équipements de proximité (aménagement sportifs) dans les quartiers. Le quartier Salengro fera donc l'objet d'une attention particulière en 2022.

Les habitants et les partenaires locaux seront consultés pour établir l'équipement sportif le plus approprié, afin de répondre au mieux à leurs besoins. Ce futur aménagement sera en accès réglementé / libre aux établissements scolaires situés à proximité (groupe scolaire, collège, lycée), aux structures associatives et aux habitants.

Il s'avère que l'installation d'équipements sportifs est en partie subventionnable par l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Métropole Européenne de Lille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions, au taux le plus élevé possible, auprès de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Métropole Européenne de Lille, et de tout autre financeur à identifier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215900176-20220203-DE22007-DE

PLAN DE SITUATION PREVISIONNEL – AMENAGEMENT SPORTIF SALENGRO

